MAÎTRE D'OUVRAGE

SGAMI SUD-OUEST

Place du Général de Gaulle
33 470 GUJAN-MESTRAS

ARCHITECTE

A40 ARCHITECTES
56 rue Paul Camelle 33100 BORDEAUX

BET TCE

ALIENOR INGENIERIE
4 allée de la Crabette 33 600 PESSAC

BET ACOUSTIQUE

SIGMA ACOUSTIQUE
12 av. Jean Monnet 12 000 RODEZ

BET SSI

BET Philippe BOUTANG
4LD Postiac 33 420 NAUJAN ET POSTIAC

MOE DEMOLITION DESAMIANTAGE

INAXE
10 rue Jacques Daguerre
92 500 RUEIL-MALMAISON

BUREAU DE CONTROLE

....

CONTROLEUR SPS

...

Réhabilitation du bâtiment 68 du Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie

Route du Val de l'Isle – 24 110 SAINT-ASTIER

Date	Indice	Description
26/06/2026	A	Première émission

Affaire : AN-26004
Phase : DCE
Document n° : NOT-CEE
Indice : A
Echelle : -/--
Date : 03/08/2026

NOTE CEE
PHASE DCE

1/ Préambule – Cadre et sécurisation des montants CEE

Les montants de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) présentés ci-dessous sont **indicatifs** et soumis à plusieurs facteurs d'évolution :

- Variation des cours du marché des CEE
- Évolutions réglementaires ou législatives
- Date de signature des devis comportant les mentions CEE

Point clé :
Les montants sont **cristallisés à la signature des devis**. Un délai de **1 an maximum** est ensuite disponible pour déposer les dossiers et garantir ces montants.

Au-delà de ce délai, une révision est possible selon les cours du marché.

Recommandation MOE :
Intégrer dans les pièces contractuelles MOE et MOA une **clause de révision des montants CEE**, conditionnée à l'absence d'aléas réglementaires et aux conditions de marché au moment de signature des offres .

2/ Opérations non éligibles

Les opérations suivantes ne peuvent pas bénéficier de CEE dans le cadre du projet :

- **Thermostats – fiche BAR-TH-173** : non éligible car la production de chaleur est un système central.
- **Eclairage LED :** LED. La fiche a été abrogée le 01/02/2026
- **CTA double flux BAT-TH -126 :** L'éligibilité est conditionnée à un volume unitaire des locaux ≤ 250 m³, les salles de cours dépassent ce volumes (Surface >100m² et HSP < 2.5m)
- **GTB – fiche BAT-TH-116** : A Confirmer pour la prochaine phase : non éligible car une partie du bâtiment est en usage type logement-résidentiel et aucune aide n'est prévu pour cette usage (unique ou mixte).

3/ Isolation plancher bas sur sous-sol

Cette aide et niveau de performance n'est pas visé dans le présent projet

Pour information :

- Fiches CEE concernées : BAT-EN-103 et BAR-EN-103 Mise en place d'un doublage isolant sur/sous un plancher bas situé entre un volume chauffé et un sous-sol non chauffé
- **Date d'abrogation : 1er mai 2027**

Conditions :

- Isolation des murs par un isolant de résistance thermique minimum de 3 m².K/W
- Garantie si signature des devis avec mentions CEE avant cette date

Valorisation CEE :**≈ 4,5 €/m² isolé**

L'aide estimée est de 5 148€

4/ Isolation toiture terrasse étanchée

- Fiche CEE concernée : BAR-EN-105 Isolation des toitures terrasses
- **Date d'abrogation : 1er mai 2027**

Conditions :

- La résistance thermique R de l'isolation installée (la résistance thermique de l'isolation existante n'étant pas, le cas échéant, prise en compte) est supérieure ou égale à 4,5 m2.K/W
- Garantie si signature des devis avec mentions CEE avant cette date

Valorisation CEE :**≈ 5 €/m² isolé**

Une isolation en toiture terrasse de 168m² avec un R > 4.5 est prévu dans le projet : L'aide estimée est de 840€

5/ Isolation des murs (ITE / ITI)

- Fiches CEE concernées : BAR-EN-102 isolation des murs
- **Date d'abrogation : 1er mai 2027**

Conditions :

- Isolation des murs par un isolant de résistance thermique minimum de 3,7 m².K/W
- Si présence de poutres, les poutres doivent être floquées (dans la limite des épaisseurs maximum pour garder : la bonne stabilité de l'isolant et les hauteurs sous plafond minimum - notamment en sous-sol parking)
- Garantie si signature des devis avec mentions CEE avant cette date

Valorisation CEE :**≈ 6,5 €/m² isolé**

Une ITE de 2130m² avec un R > 4.2 est prévu dans le projet : L'aide estimée est de 13 845€

Cette opération constitue le principal gisement de CEE du projet (environ 60 à 70 % du total estimé).

6/ Ventilation

6.1/Partie dortoirs – VMC simple flux hygroréglable

- Fiche CEE concernées : **BAR-TH-127** ventilation simple flux hygro A
- **Date d'abrogation : 1er mai 2027**

Conditions :

- La puissance électrique absorbée pondérée du caisson de ventilation est inférieure ou égale à 0,25 WThC/(m3/h). Il est dit à basse consommation si sa puissance électrique absorbée pondérée est inférieure ou égale à 0,10 WThC/(m3/h) au débit pondéré et sa courbe aéraulique est montante (la pression croît avec le débit, la pression du ventilateur s'adapte au débit demandé par la bouche).
- Garantie si signature des devis avec mentions CEE avant date d'abrogation.

Valorisation CEE : Caisson basse consommation : **85,44 €/Dortoir**

63 dortoirs et 21 chambres sont prévus d'etre traités dans le projet : L'aide estimée est de 7 176,96€

A conditions que les travaux de ventilation antérieurs au projet n'ont pas déjà fait l'objet d'aides. Action MOA : A vérifier auprès du prestataires travaux.

7/ SYNTHESE

Estimation globale des CEE mobilisables (phase DCE) :

- Isolation toiture : **~840€**
- Isolation murs : **~13 845 €**
- Ventilation dortoirs : **~ 7 177€**
- Autres postes : **0 €**

Total estimatif CEE : ~ 27 010 €